

Aff. N° : 30

Objet : dénomination des voies dans les sections.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La municipalité poursuit son opération de recensement des voies non dénommées dans les sections dont le but je vous le rappelle est de permettre une identification aussi complète que possible de la voirie, le numérotage des immeubles devant être effectué par la suite en collaboration avec les Postes et Télécommunications.

Je soumetts en conséquence à votre appréciation une liste des rues qui concerneront plusieurs lotissements déjà réalisés ou en cours de réalisation, à savoir :

<u>Lotissement Félix Guyon</u> :	Allée des Tulipes Allée des Jonquilles Allée des Lys Allée du Cyclamen
<u>Lotissement Les Cassias</u> :	Allée des Primevères
<u>Lotissement Les Letchis</u> :	Rue des Eglantines Allée des Balsamines
<u>Lotissement Les Ananas</u> :	Rue des Bleuets Allée des Pensées Rue du Muguet
<u>Lotissement Rontaunay</u> : (voie intérieure)	Allée du Myosotis
<u>Lotissement LTS "Les Caramboles au Chaudron"</u>	Allée du Poitou Rue de la Charente
<u>Ecole Candide Azéma</u> :	Ruelle Candide Azéma (desservant l'école du même nom)
<u>Montagne PK 12</u> :	Allée des Grenadines

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis en ce qui concerne les propositions de dénominations contenues dans le présent rapport.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

* *

Le